

Financement

L'école doctorale propose aux doctorant.e.s différents types de soutien financier afin de faciliter la réalisation de leur travail de thèse.

1. **Participation à des colloques :** l'ED peut financer la moitié du budget nécessaire à la participation à un colloque avec communication (déplacement, logement et frais d'inscriptions) dont le budget global atteint à minima 200€, l'autre moitié étant en général financée par le laboratoire (NB : les dépenses relatives à l'alimentation ne sont pas prises en charge). La [fiche de demande de financement](#) doit impérativement mentionner l'accord des directeur.trices de thèse et de laboratoire, à la fois quant à la pertinence scientifique du colloque et quant au cofinancement.
2. **Terrain et collecte de données :** l'ED peut contribuer au financement de séjours de recherche en vue d'effectuer une enquête de terrain ou de la collecte de données. Le soutien financier de l'ED correspond alors à la moitié des frais de déplacement (avec, en général, un cofinancement du labo) dont le budget global atteint à minima 200€; les frais de séjour (logement et alimentation) ne sont pas pris en charge. La fiche de demande de financement doit impérativement mentionner l'accord des directeur.trices de thèse et de laboratoire, à la fois quant à la pertinence scientifique du déplacement et quant au cofinancement.
3. **Publications :** l'ED peut contribuer au financement de publications issues de projets collectifs portés par des doctorant.e.s. Il est conseillé de solliciter d'autres cofinancements (CR, laboratoire). Les projets de publication individuelle ne sont pas pris en considération (ex : publication de la thèse). Les projets de ce type doivent faire l'objet d'une demande ad hoc soumise à l'ED, avec toutes les informations pertinentes.
4. **Organisation d'événements scientifiques :** l'ED peut contribuer au financement d'événements scientifiques organisés par des doctorant.e.s. Il est conseillé de solliciter d'autres cofinancements (CR, laboratoire). Les projets collectifs seront privilégiés. Les projets de ce type doivent faire l'objet d'une demande ad hoc soumise à l'ED, avec toutes les informations pertinentes (budget, intérêt scientifique du projet, porteur.se.s du projet).
5. **Participation à des écoles d'été :** l'ED peut financer la moitié des frais de participation à une école d'été, avec un plafond fixé à 800 euros. Une seule demande de ce type par doctorant.e sera acceptée (sur l'ensemble des années de thèse).

L'ensemble des demandes doit être soumis à l'adresse mail suivante : ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr

De plus, l'Ecole doctorale propose chaque année un appel à mobilité qui vise à favoriser l'insertion temporaire et la socialisation au sein d'une équipe de recherche étrangère. L'appel est en général publié au mois de janvier, pour des séjours devant avoir lieu dans l'année civile concernée. L'appel est mis en ligne sur le site de l'ED.

L'Ecole doctorale contribue également à l'internationalisation des jurys de thèse, en finançant l'intégralité du déplacement d'un membre de jury venu de l'étranger pour participer à une soutenance. Seul le déplacement est pris en considération (sauf accord préalable avec la direction de l'ED). Les déplacements dans le cadre de cotutelles ne relèvent pas de ce type de financement. Les directeur.trices de thèse et de laboratoire doivent prendre contact avec l'ED avant la soutenance. Ce dispositif ne concerne pas les déplacements des membres de jury venus de France, lesquels ne relèvent pas de l'ED.

L'ensemble de ces financements sont naturellement soumis aux disponibilités budgétaires de l'ED et le bureau de l'ED se réserve donc le droit de refuser ou de répondre partiellement aux demandes de financement, y compris lorsque ces dernières sont justifiées sur le plan scientifique.